

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-
PONTOISE

23/08/2019

N° E19000077 /95

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 16 août 2019, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune de Luzarches demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Luzarches. ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établie par la commission du Val-d'Oise pour l'année 2019, arrêtée le 15 novembre 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Gérard ALLAIRE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la commune de Luzarches et à Monsieur Gérard ALLAIRE.

Fait à Cergy, le 23/08/2019

Pour le Président empêché,
Le Vice-Président

Signé

Stéphane Carrère



**ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE
SUR LA MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE LUZARCHES**

Le Maire,

VU la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

VU la loi Urbanisme et Habitat (UH) n°2003-590 du 02 juillet 2003 ;

VU la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010 ;

VU la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) n°2014-366 du 24 mars 2014 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 153-36 et suivants, et R. 153-8 ;

VU la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'Administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal ;

Vu la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

VU l'ordonnance n°2016-1060 du 03 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

Vu le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2011 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 octobre 2013 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

Accusé de réception en préfecture
095-219503521-20190911-2019-152-AR
Date de télétransmission : 13/09/2019
Date de réception en préfecture : 13/09/2019

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 12 mars 2015 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2018 approuvant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise en date du 23 août 2019 ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique.

ARRETE**Article 1er :**

Il sera procédé à une enquête publique pour une durée de 34 jours à partir du lundi 07 octobre 2019 sur la modification n°3 du PLU approuvé de la commune de Luzarches.

La modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme concerne la création d'un secteur UDe sur un ensemble de parcelles classées en zone UDb au PLU en vigueur (lieu-dit « le vauvouard-nord »), la définition d'un règlement dans le secteur précité, la modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation relatives au secteur « DUWER », et l'intégration au règlement des modifications issues du PDUIF (stationnement) et du SDRIF (bilan des zones AU inscrites au PLU et mesures pour permettre une augmentation minimale de 15 % de la densité dans les espaces dédiés à l'habitat).

Article 2 :

Monsieur Gérard ALLAIRE, géomètre expert honoraire, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête sur le projet susvisé.

Article 3 :

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur seront déposés à la mairie de Luzarches du **lundi 07 octobre au samedi 09 novembre 2019 inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat, soit les lundi, mardi et mercredi de 14h00 à 17h00, le jeudi de 14h00 à 20h00 et le vendredi de 09h00 à 12h00 et pendant les permanences du Commissaire-Enquêteur.

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique accessible au public en mairie de Luzarches aux jours et heures d'ouverture du secrétariat indiqués ci-avant, ainsi que sur le site internet de la mairie de Luzarches (www.luzarches.net).

Le public pourra formuler ses observations, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie, soit en les adressant au commissaire-enquêteur pendant le délai d'enquête, par voie postale en mairie (place de la mairie, 95270 LUZARCHES), ou par voie électronique (ep.luzarches@luzarches.net) ; le commissaire-enquêteur visera ces observations et les annexera audit registre.

Article 4 :

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie.

Article 5 :

Le commissaire-enquêteur se tient à la disposition des personnes ou des représentants d'association qui demandent à être entendus. Il les recevra en mairie :

- le lundi 07 octobre 2019 de 14h00 à 17h00,
- le jeudi 17 octobre 2019 de 15h00 à 20h00,
- le samedi 09 novembre 2019 de 09h00 à 12h00.

Article 6 :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur ; celui-ci remettra au Maire dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête, l'ensemble du dossier avec son rapport comportant les conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou défavorables.

Article 7 :

Une copie du rapport et des conclusions sera communiquée par le Maire au Préfet ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an, et seront publiés sur le site internet de la mairie de Luzarches (www.luzarches.net). Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978.

Article 8 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par les soins du Maire quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête en caractères apparents dans les deux journaux désignés ci-après :

- Le Parisien
- La Gazette du Val d'Oise

Cet avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, et pendant toute la durée de celle-ci, à la mairie de Luzarches et autres lieux fréquentés par le public, et publié par tout autre procédé en usage sur la commune.

L'avis sera également publié sur le site internet de la mairie dont l'adresse est www.luzarches.net

Article 9 :

A l'issue de l'enquête publique, la modification n°3 du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des personnes publiques, des observations du public ou des conclusions du commissaire-enquêteur sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Article 10 :

Copie du présent arrêté sera adressée :

Accusé de réception en préfecture
095-219503521-20190911-2019-152-AR
Date de télétransmission au commissaire-enquêteur,
Date de réception préfecture : 13/09/2019
à la Préfecture du Val d'Oise.

Fait en mairie de Luzarches,
le 11 septembre 2019



Le Maire,
Damien DELRUE

été ministériel
à ligne

du 28 décembre 2012,
ne concernées
nt mises en ligne
gales.fr.

le cadre Seine-Aval LIQUE

intation primaire dans
par syndicat interdé-
(S.I.A.A.P.), Site Seine
e sur le projet susvisé,
130 au samedi 9 no-
ans-Sainte-Honorine,
mmunes de Cormeil-
silles (95).
e composée comme

consultable :
publications/Enquetes-

-Honorine, Maisons-
es de Cormeilles-en-
et à la préfecture des
avenue de l'Europe à
propositions directe-
par le président de la

des enquêtes publi-
12 h 00 et de 14 h 00 à

registre dématérialisé
adre-refonte-station-

ssé électronique sui-
seine-aval@enquete

d'impact.
ement être adressées
Deschamps Guérin,
jête.
istre d'enquête tenu à

it les personnes qui le
vantes :

mis dans un délai de
disposition du public
ernat des services de
les services de l'État
ouverture-d-enquetes-
jête.
andine GASCO, con-
0 Maisons- Laffitte -

Avis administratifs

7208725201 - AA

Préfet du VAL-D'OISE
Direction départementale
des Territoires

Projet du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du CROULT, ENGHEN, VIEILLE MER

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté interpréfectoral n° 2019/15323 du 7 août 2019, une enquête publique de 32 jours consécutifs est organisée dans les 87 communes désignées ci-après incluses pour tout ou partie dans la zone du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Croult, Enghien, Vieille Mer :

- département du Val-d'Oise : Andilly, Arnouville, Attainville, Baillet-en-France, Bonneuil-en-France, Bouffemont, Bouqueval, Chatenay-en-France, Chennevières-les-Louvres, Deuil-la-Barre, Domont, Eaubonne, Écouen, Enghien-les-Bains, Epiais-les-Louvres, Epinay-Champlâtreux, Ermont, Ezanville, Fontenay-en-Paris, Franconville, Garges-les-Gonnesse, Gonesse, Goussainville, Groslay, Jagny-sous-Bois, Le Mesnil-Aubry, Le Plessis-Bouchard, Le Plessis-Gassot, Le Thillay, Louvres, Mareil-en-France, Margency, Marly-la-Ville, Moisselles, Montignong, Montmagny, Montmorency, Montsoult, Piscop, Puiseux-en-France, Roissy-en-France, Saint-Brice-sous-Forêt, Saint-Gratien, Saint-Leu-la-Forêt, Saint-Prix, Saint-Witz, Sannois, Sarcelles, Soisy-sous-Montmorency, Vaudherland, Vémaris, Vilaines-sous-Bois, Villeron, Villiers-le-Bel, Villiers-le-Sec ;
- département de la Seine-Saint-Denis : Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bobigny, Bondy, Clichy-sous-Bois, Coubron, Drancy, Dugny, Épinay-sur-Seine, La Courneuve, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Le Pré-Saint-Gervais, Le Raincy, Les Lilas, Les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Montfermeil, Noisy-le-Sec, Pantin, Pierrefitte-sur-Seine, Romainville, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Sevran, Stains, Tremblay-en-France, Vaujours, Villemomble, Villepinte, Villetteraineuse.

Cette enquête publique se déroulera du **lundi 16 septembre 2019 au vendredi 18 octobre 2019** inclus.

Par décision n° E19000060/95 du 15 juillet 2019, le président du Tribunal administratif de Cergy a désigné une commission d'enquête composée des membres suivants :

- président : M. Jean-François BIECHLER, consultant en environnement,
- titulaire : M. Jordan BONATY, chef d'entreprise de recrutement,
- titulaire : M. Maurice VAGUE, ingénieur

BTP en retraite.

Les membres de cette commission recevront le public dans les mairies des 12 communes désignées comme lieux de permanence indiquées dans le tableau ci-après :

- Seine-Saint-Denis :
 - Bobigny : samedi 28 septembre de 9 h 00 à 11 h 45
 - Rosny-sous-Bois : samedi 12 octobre de 9 h 00 à 12 h 00
 - Saint-Denis : mardi 17 septembre de 13 h 30 à 16 h 30 - samedi 5 octobre de 9 h 00 à 12 h 00
 - Le Blanc-Mesnil : samedi 5 octobre de 9 h 00 à 12 h 00 - samedi 12 octobre de 9 h 00 à 12 h 00
 - Livry-Gargan : vendredi 20 septembre de 14 h 00 à 17 h 00 - vendredi 18 octobre de 14 h 00 à 17 h 00
 - Villepinte : jeudi 19 septembre de 14 h 15 à 17 h 15.
- Val-d'Oise :
 - Domont : lundi 7 octobre de 16 h 30 à 19 h 30
 - Eaubonne : samedi 21 septembre de 9 h 00 à 12 h 00 - jeudi 10 octobre de 15 h 00 à 18 h 00
 - Gonesse : mercredi 18 septembre de 14 h 30 à 17 h 30
 - Goussainville : mercredi 25 septembre

correspondance au président de la commission d'enquête au siège de l'enquête.

L'intégralité du dossier sera accessible au public depuis le site internet dédié à cette enquête à l'adresse suivante : www.registredemat.fr/sage-cevm

Un poste informatique installé au siège de l'enquête permettra au public de prendre connaissance du dossier du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00.

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre dématérialisé permettra au public de déposer ses observations et propositions en utilisant l'adresse électronique suivante : enquete-publique-sage-cevm@registredemat.fr

Tous les courriels qui seront adressés après la clôture de l'enquête, ne seront pas pris en compte.

Une copie sera affichée et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête au siège de l'enquête, à la préfecture de Seine Saint-Denis et dans les mairies des communes désignées comme lieux de permanence.

Cet avis sera affiché dans les 87 communes incluses, pour tout ou partie, dans la zone du SAGE Croult, Enghien, Vieille Mer, au moins 15 jours avant le début de l'enquête et jusqu'à la fin de celle-ci, soit dès le vendredi 30 août 2019 et jusqu'au vendredi 18 octobre 2019 inclus.

Le présent avis est également publié dans deux journaux locaux diffusés dans chacun des départements du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis par les soins du préfet au moins 15 jours avant le début de l'enquête et sera rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci soit, le mercredi 28 août 2019, puis le mercredi 18 septembre 2019.

7210321401 - AA

Commune de LUZARCHES

Modification n° 3 du PLU 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 11 septembre 2019, le maire de Luzarches a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La modification n° 3 du PLU concerne la création d'un secteur UDe sur un ensemble de parcelles classées en zone UDb au PLU en vigueur (lieudit Le Vauvourard-nord), la définition d'un règlement dans le secteur précité, la modification des Orientations d'aménagement et de programmation relatives au secteur DUWER, et l'intégration au règlement des modifications issues du PDUJIF (stationnement) et du SDRIF (bilan des zones AU inscrites au PLU et mesures pour permettre une augmentation minimale de 15% de la densité dans les espaces dédiés à l'habitat).

M. Gérard ALLAIRE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

L'enquête se déroulera en mairie de Luzarches du **lundi 7 octobre au samedi 9 novembre 2019** aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, soit le lundi, mardi et mercredi de 14 h 00 à 17 h 00, le jeudi de 14 h 00 à 20 h 00 et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et pendant les permanences du commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Luzarches le **lundi 7 octobre 2019 de 14 h 00 à 17 h 00, le jeudi 17 octobre 2019 de 15 h 00 à 20 h 00 et le samedi 9 novembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00.**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie de Luzarches (sur support papier et sur un poste informatique), et sur le site internet www.luzarches.net

Le public pourra prendre connaissance des documents modifiés du PLU, et formuler ses observations, soit en les consignait sur le registre ouvert à cet effet en mairie, soit en les adressant au commissaire-enquêteur pendant le délai d'enquête par voie postale en mairie (place de la mairie, 95270 Luzarches) ou par voie électronique (ep.luzarches@luzarches.net) ; le commissaire-enquêteur visera ces observations et les annexera audit registre.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Luzarches pendant 1 an, et publiés sur le site : www.luzarches.net

La modification n° 3 du PLU, éventuellement modifiée, sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le maire, Damien DELRUE.

7210233301 - AA

7209092301 - AA

Commune de FRÉPILLON

Mise à l'enquête publique du projet de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme RAPPEL

Par arrêté du 21 août 2019, le projet de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera soumis à enquête publique du **13 septembre 2019 au 14 octobre 2019**.

A cet effet, M. Michel CHEVAL a été désigné par le président du Tribunal administratif comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Frépillon aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- lundi 14 h 00 - 16 h 30,
- mardi à vendredi 8 h 30 à 12 h 00 et 14 h 00 à 16 h 30,
- samedi 8 h 30 à 11 h 45.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie les 13 et 21 septembre de 8 h 45 à 11 h 45, le 30 septembre de 14 h 00 à 17 h 00, les 8 et 14 octobre de 16 h 00 à 19 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification pourront être consignées sur le registre déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique est également accessible par voie dématérialisée sur le site <http://modification3-plu-frepillon.enqueteepublique.net>

Vos remarques pourront être transmises à l'adresse : modification3-plu-frepillon.enqueteepublique.net

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire.

7210368601 - AA



Commune
de GÉNICOURT

Délégation du service public de distribution d'eau potable AVIS

Le conseil municipal de la commune de Génicourt, réuni le 11 septembre 2019, était appelé à se prononcer sur le choix du délégataire dans le cadre de la délégation par affermage du service public de distribution d'eau potable de la commune de Génicourt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve le choix de la société VEOLIA Eau comme délégataire du service public de distribution d'eau potable de la commune de Génicourt, pour une durée de douze (12) ans, à compter du 17 septembre 2019 ;
- approuve le contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable de la commune de Génicourt et ses annexes ;
- approuve le règlement du service de distribution d'eau potable ;
- autorise Mme le maire à signer le contrat de délégation de service public avec la société VEOLIA Eau et toutes pièces afférentes à cette affaire.

Le maire, Annie POUCKET.



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet du VAL-D'OISE

AVIS AU PUBLIC

Communes de : La Frette-sur-Seine, Cormeilles-en-Parisis, Herblay-sur-Seine, Montigny-lès-Cormeilles, sous-préfecture d'Argenteuil.

Consultation publique relative à l'approbation du Plan particulier d'intervention du SIAAP d'Achères (78).

La consultation se déroulera en mairies de La Frette-sur-Seine, Cormeilles-en-Parisis, Herblay-sur-Seine, Montigny-lès-Cormeilles, ainsi qu'à la sous-préfecture d'Argenteuil, du 3 octobre au 4 novembre 2019, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de la consultation, les observations sur le Plan particulier d'intervention du SIAAP d'Achères (78) pourront être consignées sur le Registre de consultation publique déposé en mairies de La Frette-sur-Seine, Cormeilles-en-Parisis, Herblay-sur-Seine, Montigny-lès-Cormeilles, ainsi qu'à la sous-préfecture d'Argenteuil.

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements: 69 (4,93 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 83 (5,50 €) - 84 (5,50 €) - 85 (5,25 €) tarifs HT et la liste d'adresses sur l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication de décembre 2018.

Enquête publique

COMMUNE DE LUZARCHES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Par arrêté en date du 11 septembre 2019, le Maire de Luzarches a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la modification n3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La modification n3 du PLU concerne la création d'un secteur Ude sur un ensemble de parcelles classées en zone Uda au PLU 11 en vigueur (sau-dit « le vauvauri-nord »), la définition d'un règlement dans le secteur précité, la modification des Orientations d'Aménagement et du Programme local relatives au secteur « DUWER », et l'intégration au règlement des modifications issues du PDUF (aménagement) et du SDRP (plan des zones AU incitatives au PLU) et mesures pour permettre une augmentation minimale de 15% de la densité dans les espaces dédiés à l'habitat.

Monsieur Gérard ALLAIRE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Dergy Fontaines.

L'enquête se déroulera en mairie de Luzarches du lundi 07 octobre au samedi 09 novembre 2019 aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, soit les lundi, mardi et mercredi de 14h00 à 17h00, le jeudi de 14h00 à 20h00 et le vendredi de 08h00 à 12h00 et pendant les permanences du Commissaire-Enquêteur.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Luzarches le lundi 07 octobre 2019 de 14h00 à 17h00, le jeudi 17 octobre 2019 de 15h00 à 20h00 et le samedi 09 novembre 2019 de 08h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie de Luzarches (sur support papier et sur un poste informatique), et sur le site Internet www.luzarches.net.

Le public pourra prendre connaissance des documents relatifs au PLU, et formuler ses observations, soit en personne, soit en adressant un courrier électronique pendant le délai d'enquête par voie postale en mairie (place de la mairie, 65270 LUZARCHES) ou par voie électronique (leparisien@luzarches.net). Le commissaire-enquêteur visera ces observations et les annexera audit registre.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Luzarches pendant 1 an, et publiés sur le site: www.luzarches.net

La modification n3 du PLU, éventuellement modifiée, sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Le Maire : Damien DELRUE

PREFECTURE DU VAL-D'OISE

Direction départementale des territoires Services Urbanisme et Aménagement - Durable
N°6 Etudes et Aménagement Durable Mission Immobilier Foncier et Procédures

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
Communes du Thilly, Goussainville, Vaux-le-Pénil et Roissy-en-France et D'ENQUÊTE PARCELLAIRE au Thilly

Par arrêté préfectoral n 2019-151356 en date du 3 juin 2019, le directeur départemental des territoires a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux du captage d'eau potable et forage Maurice Bataillon, à l'extension des périmètres de protection et de servitudes d'utilité publique et à l'autorisation au titre du cadre de l'environnement, et conjointement l'ouverture d'une enquête parcellaire au Thilly, préalable à la possibilité d'une parcelle nécessaire à la réalisation du projet.

Ces enquêtes ont débuté le lundi 10 septembre au vendredi 18 octobre 2019 inclus.

Pendant ce délai, les personnes intéressées par ce projet pourront prendre connaissance du dossier dans les mairies concernées et consigner leurs observations sur les registres ouverts à cet effet dans chaque mairie, aux heures habituelles d'ouverture au public de leurs bureaux. Le registre d'enquête parcellaire se situe uniquement à la mairie du Thilly.

Elles pourront également transmettre leurs observations par écrit au commissaire-enquêteur dans les mairies concernées, qu'elles annexer aux registres d'enquête ou adresser un courrier à l'adresse suivante: enquete-publique@pse.valdoise.fr mairie-le-thilly.fr

Les courriels seront annexés aux registres d'enquête des registres et tenus à la disposition du public. Les courriels réceptionnés après la clôture des enquêtes, ne seront pas pris en compte.

Le dossier d'enquête sera consultable sur le site Internet suivant: <http://www.mairie-le-thilly.fr/>

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public à la mairie du Thilly, 21, rue de Paris.

M. Michel DEJARDIN, ingénieur principal en retraite, est nommé commissaire-enquêteur pour conduire ces enquêtes.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recevoir les observations et déclarations des intéressés, à la mairie du Thilly, aux dates et heures précitées ci-après:

- lundi 18 septembre 2019 de 14h30 à 17h30
- mardi 25 septembre 2019 de 14h30 à 17h30
- samedi 5 octobre 2019 de 9h00 à 12h00
- vendredi 18 octobre 2019 de 14h30 à 17h30.

En complément du dossier déposé en mai-

rie et de la rencontre avec le commissaire-enquêteur, des informations peuvent être demandées à M. LE MONNIER, Commissaire départemental du Val-d'Oise, Direction de l'environnement - Service eau et assainissement
tél : 01.34.25.37.27
antoine.lamonnier@valdoise.fr

Le commissaire-enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la clôture des enquêtes pour rédiger son rapport et ses conclusions motivées.

Les conclusions émises par le commissaire-enquêteur seront communiquées à toute personne concernée qui en fera la demande au directeur départemental des territoires ou aux mairies concernées.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-D'OISE
AVIS AU PUBLIC

Communes de :

**LA FRETTE-SUR-SEINE
CORMELLES-EN-PARISIS
HERBLAY-SUR-SEINE
MONTIGNY-LÈS-CORMELLES**

Sous-préfecture de :

ARGENTEUIL

Consultation publique relative à l'approbation du Plan Particulier d'intervention du SIAAP d'Achères (78).

La consultation se déroulera en mairies de La Frette-sur-Seine, Cormelles-en-Parisis, Herblay-sur-Seine, Montigny-lès-Cormelles, ainsi qu'à la sous-préfecture d'Argenteuil, du 03 octobre au 04 novembre 2019, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de la consultation, les observations sur le Plan Particulier d'intervention du SIAAP d'Achères (78) pourront être consignées sur le registre de consultation publique déposé en mairies de La Frette-sur-Seine, Cormelles-en-Parisis, Herblay-sur-Seine, Montigny-lès-Cormelles, ainsi qu'à la sous-préfecture d'Argenteuil.

Vous êtes acheteurs publics

Publiez votre annonce légale dans **Le Parisien** du lundi au samedi

Constitution de société

Suivant acte SSP en date du 3 septembre 2019, constitution de la SAS :

LES DELICES DE MIMI

Capital : 1.000 Euros
Siège social : 28 rue de la Barre 95170 DEUIL LA BARRE
Objet : Vente au détail de chocolats, gâteaux, crèmes glacées, boissons et autres produits de confiserie.
Président : Mme Sandrine AGENDRA, 28 rue de la Barre 95170 DEUIL LA BARRE
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.
Cessions : Les cessions des actions détenues par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés agrément requis.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE

CONTACT
DE LUNDI À VENDREDI
TEL : 01 87 39 84 00

Par acte SSP en date du 11 septembre 2019, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

STV TRANSPORT

Forme : SASU
Capital : 10 000 euros
Siège Social : 7 rue Descartes, 95300 DUMANT
Durée : 99 ans
Objet social : Transports routiers de fret de proximité
Président : Steven Fargeon
Immatriculation au RCS de PONTOISE

Par acte SSP en date du 02/08/2019, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

ATELIER BY G

Forme : SASU
Capital : 1000 Euros
Siège Social : 7 rue des Chardonnières, 95220 HERBLAY
Durée : 99 ans
Objet social : L'achat, la vente, la restauration de meubles
Cession d'actions et agréments la cession des actions est constatée par virement des actions cédées du compte du cédant au compte du cessionnaire. Cette opération ne s'effectue qu'après justification par le cédant du respect des dispositions légales et statutaires.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : lors de la consultation de l'associé unique sur les comptes annuels l'associé unique désigné présente à l'associé unique, un rapport. Il est le seul compétent pour modifier les statuts, approuver les comptes et affecter le résultat.
Président : M HIBOS Gilles, demeurant 7 rue des Chardonnières 95220 Herblay
Immatriculation au RCS de PONTOISE

Divers société

SCI AQIS

SCI au capital de 500 Euros
Siège social : 48 RUE DU MOULIER 95170
RCS N : 830541473 de PONTOISE
L'AGE du 2 SEPTEMBRE 2019 a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 700 euros par apport de numéraire pour le porter à 1200 euros.
Mention sera faite au RCS de PONTOISE.

EURL au capital de 2000 Euros
Siège social : 16 rue de l'Église 95840 BANTEUIL
RCS N : 835844023 de PONTOISE

Suivant la délibération de l'AGE en date du 11/08/2019
Les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation au 11/08/2019.
Mention sera faite au RCS de PONTOISE.

RS CAR

SASU au capital de 1 500 Euros
Siège social : 4 RUE AUGUSTE RENQUIR 95370 MONTIGNY-LÈS-CORMELLES
RCS N : 81575555 de PONTOISE
Suivant la délibération de l'AGE en date du 31/12/2018
Les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31/12/2018.
Mention sera faite au RCS de PONTOISE

Vous créez votre entreprise ...
Publier votre annonce légale dans **Le Parisien**
Tél. 01 87 39 84 00
legales@leparisien.fr



Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web

- Plus de 20.000 appels d'offres en cours
- 100% gratuit
- Alertes par email

Le Parisien

Pour acheter votre annonce en ligne sur le Parisien

Rendez-vous sur www.annoncesleparisien.fr

Un parcours simple, pratique et rapide de la rédaction de votre annonce au justificatif de parution

Plus de renseignement : 01 87 39 84 00

TEAM MED/A

ANNONCES 95 JUDICIAIRES & LÉGALES

LUNDI 7 OCTOBRE 2019 27

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,48 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 81 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2018.

Enquête publique

COMMUNE DE LUZARCHES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 11 septembre 2019, le Maire de Luzarches a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La modification n°3 du PLU concerne la création d'un secteur UDE sur un ensemble de parcelles classées en zone UDb au PLU en vigueur (lieu-dit « le Vivouard-nord »), la définition d'un règlement dans le secteur précité, la modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation relatives au secteur « DUWER », et l'intégration au règlement des modifications issues du PDUJF (Stratisme) et du SDRI (bilan des zones AU inscrites au PLU et mesures pour permettre une augmentation minimale de 15 % de la densité dans les espaces dédiés à l'habitat).

Monsieur Gérard ALLAIRE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Clergy Pontoise.

L'enquête se déroulera en mairie de Luzarches du lundi 07 octobre au samedi 09 novembre 2019 aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, soit les lundi, mardi et mercredi de 14h00 à 17h00, le jeudi de 14h00 à 20h00 et le vendredi de 09h00 à 12h00 et pendant les permanences du Commissaire-Enquêteur.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Luzarches le lundi 07 octobre 2019 de 14h00 à 17h00, le jeudi 17 octobre 2019 de 15h00 à 20h00 et le samedi 09 novembre 2019 de 09h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie de Luzarches (sur support papier et sur un poste informatique), et sur le site internet

Le public pourra prendre connaissance des documents modifiés du PLU, et formuler ses observations, soit en les consignait sur le registre ouvert à cet effet en mairie, soit en les adressant au commissaire-enquêteur pendant le délai d'enquête par voie postale en mairie (place de la mairie, 95270 LUZARCHES) ou par voie électronique (epluzarches@luzarches.net) ; le commissaire-enquêteur visera ces observations et les annexa audit registre.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Luzarches pendant 1 an, et publiés sur le site : www.luzarches.net

La modification n°3 du PLU, éventuellement modifiée, sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Le Maire : Damien DELRUE

Constitution desociété

Par acte SSP en date du 01 Octobre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

SASU ARC EN CIEL

Forme : SASU
Capital : 5.000 Euros
Siège Social : 102 boulevard Héloïse, 95100 Argenteuil
Durée : 99 ans
Objet social : Travaux de peinture/renovation intérieure des bâtiments (notamment décorative) et nettoyage.
Président : Hadarme Laurence Sejwacz Epouse Laforme, demeurant 22 avenue des Alouettes 78580 Haude
Immatriculation au RCS de PONTOISE.

www.annoncesleparisien.fr

Par acte SSP en date du 13 Septembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

L.D.M SARL

Forme : SARL
Capital : 7500 Euros
Siège Social : 5 Allée des Bouleaux, 95150 Taverny
Durée : 99 ans
Objet social : Travaux de peinture, pose de revêtement de sols et murs, pose de parquet, ponçage et vitrification, rénovation, transformation et agencement, nettoyage de tous locaux
Gérant : Mme LECONTE Hérode, demeurant 5 Allées des Bouleaux 95150 Taverny
Immatriculation au RCS de PONTOISE

Collectivités territoriales, pour une bonne stratégie d'achat c'est Le Parisien

Par acte SSP en date du 25 septembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

DIMIC MENUISERIE

Forme : SASU
Capital : 1.000 euros
Siège Social : 3 rue d'Andilly, 95600 EAUBONNE
Durée : 99 ANS
Objet social : Travaux de Menuiserie Bois, PVC et Aluminium. Vente et Pose de Menuiserie extérieure et Intérieure. Rénovation Intérieure.
Cession d'actions et agréments : La cession d'actions doit être autorisée par la société. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'action.
Président : M. DIMIC Stévan, demeurant 3 rue d'Andilly 95600 EAUBONNE
Immatriculation au RCS de PONTOISE.

Divers société

LUKAS RENOVATION

SAS au capital de 1.000 euros
Siège social : 82 avenue de l'Agent Sarre 92700 COLIMBES
RCS N : 840 863 658 de NANTERRE

Par décision de l'associé unique au 01 mai 2019 il a été décidé de transférer le siège social au 41 rue de l'Est, 95550 BESSANCOURT à compter du 01 mai 2019.
Gérant : M. SZELIGA Lukasz, Président, demeurant 41 rue de l'Est 95550 BESSANCOURT
En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de PONTOISE.

VMS

SDI au capital de 1.524,49 Euros
Siège social : 8 Avenue de Copenhague 95380 LOUVRES
412 917 619 RCS PONTOISE

Le 16 septembre 2019, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 1 rue du Grand Puits 95380 VILLERON.

Mention faite au RCS de PONTOISE

francemarchés.com

Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web

- 1 Plus de 20 000 appels d'offres en cours
- 1 100% gratuits
- 1 Alertes par email

BEES

SARL Unipersonnelle au capital de 1000,00 Euros
24 RUE DE LAVENIR, 92000 NANTERRE
809149503 R.C.S. Nanterre

Par décision du Gérant en date du 03/12/2018 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 10 AVENUE GEORGES DARESSY, 95240 CORNELLLES EN PARISIS à compter du 01/01/2019.

Gérance : Mr ERIC SIGALA, demeurant 10 AVENUE GEORGES DARESSY, 95240 CORNELLLES EN PARISIS
La société sera immatriculée au RCS de Pontoise et sera radiée du RCS de Nanterre

CONTINUATION DE LA SOCIÉTÉ MALGRÉ LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL.

BSN IMMOBILIER.

SARL au Capital social: 7.622 euros.
Siège social : 16 rue du Champ Gaillard, 95310 St ouen launome.
434722138 RCS Tribunal de Commerce de Pontoise.

Aux termes de l'assemblée générale mixte en date du 29 juin 2018, les associés ont décidé malgré l'aperte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

Retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse depuis le 1er janvier 2010

> Plus de 3 millions d'annonces <

Actulegales.fr
la référence des annonces légales d'entreprises

infogegale

LES INFOS DE DERNIÈRE MINUTE POUR LE QUINTÉ ET TOUTES LES COURSES DU JOUR



NOS SPÉCIALISTES VOUS DISENT TOUT !

0 892 683 675
(EPA 1,96 € TTC/appel)



S. FLOURENT



S. DOUSSOT



R. PORÉE



J. SELLIER



K. ROMAIN



H. BOUAKKAZ

ANNEXE 6

Avis administratifs

7210322201 - AA

Commune de LUZARCHES

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 11 septembre 2019, le Maire de Luzarches a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). La modification n°3 du PLU concerne la création d'un secteur UDE sur un ensemble de parcelles classées en zone UDb au PLU en vigueur (lieu-dit « le vauvouard-nord »), la définition d'un règlement dans le secteur précité, la modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation relatives au secteur « DUWER », et l'intégration au règlement des modifications issues du PDUIF (stationnement) et du SDRIF (bilan des zones AU inscrites au PLU et mesures pour permettre une augmentation minimale de 15 % de la densité dans les espaces dédiés à l'habitat).

M. Gérard ALLAIRE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Cergy Pontoise.

L'enquête se déroulera en mairie de Luzarches du lundi 7 octobre au samedi 9 novembre 2019 aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, soit les lundi, mardi et mercredi de 14h00 à 17h00, le jeudi de 14h00 à 20h00 et le vendredi de 09h00 à 12h00 et pendant les permanences du commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Luzarches le lundi 7 octobre 2019 de 14h00 à 17h00, le jeudi 17 octobre 2019 de 15h00 à 20h00 et le samedi 9 novembre 2019 de 09h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie de Luzarches (sur support papier et sur un poste informatique), et sur le site internet www.luzarches.net

Le public pourra prendre connaissance des documents modifiés du PLU, et formuler ses observations, soit en les consignants sur le registre ouvert à cet effet en mairie, soit en les adressant au commissaire-enquêteur pendant le délai d'enquête par voie postale en mairie (place de la mairie, 95270 Luzarches) ou par voie électronique (ep.luzarches@luzarches.net) ; le commissaire-enquêteur visera ces observations et les annexera audit registre.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Luzarches pendant 1 an, et publiés sur le site : www.luzarches.net

La modification n°3 du PLU, éventuellement modifiée, sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le Maire Damien DELRUE.

7212064201 - AA

Commune de PUISEUX-PONTOISE

Droit de préemption urbain (D.P.U) instauration AVIS

Par délibérations du 20 septembre 2019, le conseil municipal de la commune de Puisseux-Pontoise a décidé d'instituer le droit de préemption urbain (DPU) « simple » sur tout le territoire de la commune de Puisseux-Pontoise. De donner délégation à M. le Maire pour l'exercice du D.P.U. sur la commune.

La délibération et le dossier correspondant sont tenus à la disposition du public à la mairie pourront aux jours et heures habituels d'ouverture soit les mardis et vendredis de 14h00 à 18h00 et les mercredis et samedis de 9h00 à 12h00, ainsi qu'à la préfecture.

Vie de sociétés

7209966401 - VS

CONSTITUTION

Par acte SSP du 5 septembre 2019, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SASU taxi2R.
Objet social : Taxi.
Siège social : 4, rue Serpente, 95800 Cergy.
Capital : 1 000 euros.
Durée : 99 ans.
Président : M. Gacem Razi, demeurant 4, rue Serpente, 95800 Cergy.
Immatriculation au RCS de Pontoise.

7211583001 - VS

E2 - CAO

Sas au capital de 40 000 euros
Siège social :
parc d'activités des Bellevues
4, avenue du Gros Chêne
95610 ERAGNY
RCS Pontoise N° 439 351 230

CHANGEMENT DE PRESIDENT

Par consentement acté de l'ensemble des associés en date du 30 septembre 2019, M. Rémi CASTELLA, demeurant 34, chemin de Clairefontaine - 78580 MAULE est nommé président de la société à compter du 30 septembre 2019 en remplacement de M. Philippe CORNILLON démissionnaire. Mention sera faite au RCS de Pontoise.

7211650601 - VS

SARL LES VIGNES ROUGES

SARL au capital de 49 000 euros
3-5, rue Georges-Duhamel
95300 HEROUVILLE
351888649 RCS Pontoise

MODIFICATION

Signe : LES VIGNES ROUGES
Par décision de L'assemblée générale extraordinaire en date du 11 septembre 2019 il a été pris acte de proroger la durée de la société de 50 années, ce qui aura pour conséquence de porter cette durée jusqu'au 11 septembre 2019, sauf nouvelle prorogation ou dissolution anticipée. Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de Pontoise.

7211665101 - VS

G.D.I.D.

7211769701 - VS

BAZZO PATRIMOINE

Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 7 623 euros
Siège : 8, rue des Aubépines
95320 ST LEU LA FORET
Siège de liquidation : 8, rue des Aubépines
95320 ST LEU LA FORET
433 192 689 RCS Pontoise

DISSOLUTION

L'AGE réunie le 28 Septembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Serge BAZZO, demeurant 8, rue des Aubépines 95320 St-Leu-la-Forêt, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 8 rue des Aubépines, 95320 St-Leu-la-Forêt. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Pontoise, en annexe au RCS.

Pour avis,
Le Liquidateur

7211891901 - VS



Expertise comptable et Commissariat aux comptes
5, rue Jean Moréac
95800 ERAGNY-LES-BAINS

Y.C.K.

SCI
au capital de 1 219 59 euros
Siège social : 7 bis, rue des Moulins
95160 MONTMORENCY
379 209 422 RCS Pontoise

MODIFICATIONS

D'un procès-verbal d'AGE du 2 août 2019, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 2 août 2019, de 7 bis, rue des Moulins, 95160 Montmorency, à 19, boulevard d'Andilly 95160 Montmorency.
En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.
- Mme Elisabeth WITTENBERG a été nommée gérante en remplacement de M. Joseph WITTENBERG, décédé.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Pontoise.

7211909201 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 2 octobre 2019, à St leu la forêt.

Dénomination : COURTIQO.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 113, rue Evariste Galois, 95320 St leu la forêt.
Objet : Le conseil en fiscalité et gestion des parc automobiles et le courtage en solutions de location longue durée, crédit bail de véhicules pour les entreprises et les par-

été ministériel
a ligne

du 28 décembre 2012,
ce concernées
ont mises en ligne
egales.fr.

ons
liques

UÊTE ORALE

antation primaire dans
e par syndicat interdé-
(S.I.A.A.P) - Site Seine

je sur le projet susvisé,
3 heures 30 au samedi
, Conflans-Sainte-Ho-
) et les communes de
s-Cormelles (95).
ite composée comme

ne Anaïs SOKIL, direc-
st consultable :

e-Honorine, Maisons-
de Cormelles-en-
) et à la préfecture des
, avenue de l'Europe à
t propositions directe-
t par le président de la

et des enquêtes publi-
12 h 00 et de 14 h 00 à

registre dématérialisé
uration-seine-aval.

esse électronique sui-
val@enquetepublique.

é d'impact.
lement être adressées
e Deschamps Guérin,
uète.
gistre d'enquête tenu à

nt les personnes qui le
vivantes :

smis dans un délai de
à disposition du public
internet des services de
des services de l'Etat
ouverture-d-enquetes-
uète.
mandine GASCO, con-
1600 Maisons-Laffitte,

7210365501 - AA

Préfecture du Val d'Oise
Direction départementale des territoires
Service Urbanisme, Aménagement et Développement Durable
Pôle Etudes et Aménagement Durable
Mission Immobilier Foncier et Procédures

Communes de Baillet-en-France, Nerville-la-Fôret, Presles et Maffliers

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

Par arrêté préfectoral n°2019-15501 en date du 9 septembre 2019, le directeur départemental des territoires a prescrit, au profit de la SANEF, l'ouverture d'une enquête parcellaire relative au projet de prolongement de l'autoroute A16 sur les communes de Baillet-en-France, de Nerville-la-Fôret, de Presles et de Maffliers.

Cette enquête se déroulera du 3 octobre au 19 octobre 2019 inclus. Pendant ce délai, les personnes intéressées par ce projet pourront prendre connaissance du dossier en mairies de Baillet-en-France, de Nerville-la-Fôret, de Presles et de Maffliers, et consigner leurs observations sur les registres ouverts à cet effet, aux heures habituelles d'ouverture au public des bureaux des mairies précitées.

Elles pourront également transmettre leurs observations par écrit, en mairies de Baillet-en-France, de Nerville-la-Fôret, de Presles et de Maffliers, à l'attention du commissaire-enquêteur qui les annexera aux registres d'enquête.

M. Jean-Pierre CHAROLLAIS, directeur général de société en retraite, est nommé commissaire-enquêteur titulaire pour conduire cette enquête.

Le commissaire-enquêteur recevra le public aux jours et heures suivants :
- Mairie de Maffliers le jeudi 3 octobre 2019, de 14h à 17h,
- Mairie de Presles le mardi 8 octobre 2019, de 14h à 16h45,
- Mairie de Nerville-la-Fôret le lundi 14 octobre de 14h à 17h,
- Mairie de Baillet-en-France le samedi 19 octobre de 9h à 12h.

Le commissaire-enquêteur dispose d'un délai de 30 jours maximum à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre le dossier et les registres, assortis du procès-verbal et de son avis, au préfet.

L'avis émis par le commissaire enquêteur sera communiqué à toute personne concernée qui en fera la demande au directeur départemental des territoires ou en mairies de Baillet-en-France, de Nerville-la-Fôret, de Presles et de Maffliers.

7211649001

Mairie
du Plessis-Bouchard

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n°297 du 3 octobre 2019.

Le Maire du Plessis-Bouchard a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'aliénation d'une partie du chemin rural n°13 dit du Petit Boissy.

A cet effet, Mme Annie LE FEUVRE a été désignée comme commissaire-enquêteur.

7211978901 - AA

VENTE

CDC Habitat Social (SA D'HLM) vend 1 APPARTEMENT T4 avec deux parkings, sis 9, allée du Vif Argent à Cergy-Saint-Christophe (95800) de 85,20 m² au 3ème étage sans ascenseur, lot 307 copro 1, UG 002871 - EI 0048. Prix locataire département : 135 400 euros*. Prix locataire de la résidence : 110 760 euros** hors frais de notaire et bancaires. DPE : C. Nb de lots dans la copropriété : 172 lots. Quote-part de charges annuelles : 2 531 euros. Pas de procédure en cours.
Contact : CDC Habitat, ventes, Nathalie GAY, tél. 09 79 99 02 15,



COMMUNE DE LUZARCHES
-
MODIFICATION n°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
-
ENQUETE PUBLIQUE
-
CERTIFICAT D'AFFICHAGE
-

Je soussigné DELRUE Damien, Maire de la commune de Luzarches,

CERTIFIE

- que l'avis au public annonçant l'enquête publique sur les dispositions du PLU de Luzarches a été affiché du 17 septembre 2019 au 12 novembre 2019 à la porte de la Mairie, dans le cadre habituel d'affichage des documents officiels et sur le site www.luzarches.net, et maintenu pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 9 novembre 2019 date de clôture.

A Luzarches, le 28 novembre 2019

Le Maire,





A Luzarches, le 5 décembre 2019

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE
LUZARCHES**

à

**Monsieur Allaire
2 bis rue de la Justice
95300 PONTOISE**

Objet : annule et remplace le courrier précédent

Demande de délai supplémentaire pour remise du rapport par le commissaire enquêteur (enquête publique 19-77) Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Luzarches

Monsieur ALLAIRE,

Je réponds favorablement à votre demande de délai supplémentaire de 10 jours pour la remise de votre rapport initialement prévue le 09 décembre.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,



Damien DELRUE



1



2



3



4



**COMMUNE
DE LUZARCHES
AVIS
D'ENQUETE
PUBLIQUE**